

prosperes, le soin de relever tant de ruines ; mais ce n'est pas ainsi que raisonne un grand cœur. Tantôt, je vous l'ai montré demandant à mourir parce qu'il n'avait plus le moyen de faire l'aumône ; il me semble maintenant l'entendre qui ne demande au ciel qu'un peu de vie pour réparer ce cruel désastre. La fumée de ces funestes incendies n'est pas encore dissipée dans les airs, que déjà ce pauvre vieillard, du lit où l'ont cloué la vieillesse et l'infirmité, donne les ordres nécessaires pour rebâtir cet asile qu'il avait ouvert à la jeunesse canadienne.

Où, avouons-le ; si la patrie est là où sont les affections du cœur, la vraie patrie de Mgr de Laval fut le Canada ; car il n'y a qu'un amour sincère de la patrie qui puisse inspirer tant de sacrifices et soutenir ce courage. Si le patriote véritable est celui qui prouve son patriotisme par ses œuvres, qui peut mériter mieux que lui le titre de patriote canadien ? La Providence, dont les voies sont toujours si admirables, voulut, il est vrai, qu'il naquit dans l'ancienne France, afin que ses relations de famille le missent en état de nous faire plus de bien, mais je ne craindrai pas de le dire, elle lui avait donné en même temps un cœur éminemment canadien !

Que de choses j'aurais à vous dire, comme Canadien, comme ancien élève de cette maison, comme catholique, comme prêtre, pour vous montrer dans tout son jour le titre le plus beau, le plus durable de cet immortel évêque à notre reconnaissance ! mais je craindrais que mes paroles ne parussent suspectes dans la bouche d'un directeur du Séminaire de Québec.

Je me contenterai donc, pour terminer, de vous rappeler, en l'appliquant à Mgr de Laval, cette parole qui a été dite en France d'un homme célèbre par l'influence immense qu'il avait exercée sur les destinées de son pays : *Regardez de toutes parts ; il n'a pas vu tout ce qu'il a fait, mais c'est bien lui qui a fait tout ce que nous voyons !*

DISCOURS DE M. TESSIER.

L'Honorable U. J. Tessier s'est exprimé à peu près comme suit :

En ma qualité de membre et professeur de l'Université Laval, j'ai été chargé de vous dire quelques mots sur la fête anniversaire que nous célébrons aujourd'hui. C'est avec une légitime défiance de moi-même et sous l'empire de bien vives émotions que je m'adresse à une réunion d'élite comme celle à laquelle j'ai l'honneur de parler.

Le Révérend M. Taschereau vient de vous faire le brillant récit des vertus privées de Monseigneur de Laval, il ne me reste qu'à vous parler de ses vertus publiques.

Il paraît dans chaque siècle et dans chaque pays, à de rares intervalles, des hommes extraordinaires ; les uns tout des actions éclatantes et jouissent de leur célébrité durant leur vie ; les autres plus humbles travaillent dans le silence au bien de l'humanité, emploient toutes leurs ressources à fonder des institutions qui contribuent à élever la nature morale, à agrandir le domaine des connaissances humaines et à produire la plus grande félicité des générations présentes et avenir.

De ce nombre était Monseigneur de Laval. En arrivant ici, il y a deux siècles, il contempla les bords du St. Laurent avec une population européenne de 2 à 3,000 âmes, mais avec la lucidité de son génie il prévit les destinées du Canada. Jusqu'à son arrivée, il n'y avait eu qu'un gouvernement irrégulier ; après avoir séjourné au pays trois ans il se rendit à la Cour de Louis XIV, là il s'occupa non seulement des affaires ecclésiastiques, mais il obtint pour le Canada l'organisation d'un gouvernement civil régulier, et la création des tribunaux par l'édit de 1663, qui établit le Conseil Souverain de Québec, et décréta que le Canada serait régi par les lois et coutumes du *Parlement de Paris*. C'est dans la même année que le Séminaire de Québec fut fondé par un édit de Louis XIV.

Un demi-siècle s'écoula, pendant lequel Monseigneur de Laval aida puissamment à maintenir le caractère moral du pays ; il opposa constamment son influence pour protéger les indigènes de même que les nouveaux habitants contre cet esprit de spéculation d'un grand nombre, qui ne voyait dans le pays qu'un champ d'exploitation pour leur seul profit, tandis que Monseigneur de Laval voyait une colonie qu'il voulait faire distinguer par la moralité de ses habitants ; et c'est à lui et au vertueux clergé qu'il a formé que nous devons ce haut caractère d'honneur jointe à la politesse du siècle de Louis le Grand, qui a distingué le Canadien jusqu'à nos jours.

En comparant les époques, quel sujet de réflexion sur les destinées de notre pays !

En 1659, Monseigneur de Laval quitte sa belle patrie, il renonce au droit qu'il avait comme successeur au droit d'aïeunesse de re-

cueillir les honneurs et de briguer l'éclat si séduisant du monde de cette époque pour fonder sur ce promontoire un Séminaire.

Il y consacra tous ses biens.

Un siècle après son arrivée la ville de Québec et le Canada passent sous le pouvoir d'une autre nation. Reportons un moment nos pensées vers cette époque malheureuse. Plusieurs des familles les plus considérables du pays se retirent en France ; il reste une population d'agriculteurs et de soldats au nombre de 60,000 personnes.

Nos institutions d'éducation furent presque toutes fermées. Le Collège des Jésuites ne fut pas ouvert après la cession du pays à l'Angleterre, et quelques années plus tard il fut occupé comme caserne, destination à laquelle il a toujours été employé depuis ; tout paraissait perdu, la Providence en a voulu autrement. Seul le Séminaire de Monseigneur de Laval resta debout, il ouvrit ses portes aux enfants et aux jeunes gens de la colonie. C'est de là que sortit cet essaim d'hommes, qui plus tard durant la durée du Parlement du Bas-Canada défendirent les droits du peuple ; c'est de là que sortirent les Papineau, père, les Panet, les Taschereau, les Berthelot, les Bédard, les Blanchet, les Moquin, les Plamondon.

Dans le clergé, quel nombre de prêtres et quelle légion de vertueux prêtres sont sortis de là, ornés des dons de la science et de toutes les vertus : pas moins de douze évêques, parmi lesquels les Plessis, les Panet, les Signai ; ces noms de prêtres si vénéralés, M. Brassard, fondateur du collège Nicolet ; M. Girouard, fondateur du collège de St. Hyacinthe ; M. Painebeaud, fondateur du collège Ste. Anne ; M. Jérôme Demers, si longtemps l'ornement du Séminaire de Québec. On estime à 1100 le nombre de ceux qui ont fait un cours d'études complet au Séminaire de Québec, et à 11,000 ceux qui y ont reçu un commencement d'instruction suffisante pour suivre leur carrière respective dans le monde.

Que serait devenue cette poignée de Canadiens abandonnés par la France sur cette plage éloignée, si les successeurs de Monseigneur de Laval n'eussent pas offert aux Canadiens le pain de l'intelligence, le bûcher de l'instruction qui vaut mieux que l'épée du soldat pour le bonheur du peuple. A qui devons-nous ce rang si distingué qu'a su maintenir le peuple Canadien dans ses luttes ; nous le devons à tous ces défenseurs habiles de nos droits ; et ces défenseurs sont les élèves de nos collèges.

Je ne veux pas parler des nombreux contemporains qui ont puise leur instruction dans cette maison, il s'en trouve dans les ministères, sur le banc judiciaire, dans le barreau, dans la faculté médicale, dans le commerce et dans tous les états ; je n'en mentionnerai qu'un seul, parce qu'il est le plus ancien des élèves survivants du Séminaire de Québec ; l'orateur le plus éloquent comme le patriote le plus sincère du pays, que ses ennemis ont appris même à respecter et admettre, c'est l'Honorable Louis Joseph Papineau. Et tout cela a été accompli avec les biens particuliers de l'Évêque de Pétrée ; et j'aime à le proclamer, le Séminaire de Québec n'a jamais reçu un denier du gouvernement ; il s'est soutenu avec ses seules ressources.

Les autres séminaires et collèges de la province ont aussi rendu de grands services à l'éducation ; services que tout le monde apprécie avec reconnaissance.

Deux siècles se sont écoulés ; Monseigneur de Laval est mort depuis longtemps, mais son génie plane encore au-dessus de ces ornements et de ces frères du jardin du séminaire, où il a passé la moitié de sa vie ; son âme circule encore au milieu de nous, mais il n'y a pas une pierre tumulaire où son nom est inscrit. Ses successeurs ont voulu lui élever un monument digne de lui, ce monument, c'est l'Université Laval qui éternisera son nom, et le montrera aux générations futures du Canada comme le plus grand bienfaiteur de ce pays.

Il y a cinq ans, notre gracieuse souveraine a accordé une charte royale à cette institution avec tous les privilèges des universités de l'Europe, avec le droit de conférer des degrés dans toutes les branches de l'enseignement universitaire. Déjà les facultés de Droit et de Médecine, des arts et de théologie sont organisées, et des cours réguliers se donnent tous les jours aux élèves sans distinction d'origine et de croyance.

Pour ceux qui ont des fils, il est heureux de savoir que dans l'enceinte de notre cité ils peuvent leur donner une instruction classique et universitaire dans tous les genres des connaissances humaines sans recourir aux pays étrangers.

On peut sans présomption être orgueilleux de cet édifice, du haut duquel on peut contempler des beautés de la nature sans égales dans le reste du monde, ce magnifique fleuve St. Laurent qui coule à nos pieds, ce port majestueux avec la Chute de Montmorency, qui, elle aussi a hérité du nom de l'Évêque du *Laval Montmorency*, cette magnifique et verdoyante île d'Orléans, autrefois partie du domaine du Seigneur de Beauport, qu'il céda pour rebâtir son